

COUVERTURE FACULTATIVE

■ Extension aux conjoints des garanties obligatoires mises en place par l'entreprise :

L'adhésion de l'entreprise permet aux salariés qui le souhaite de faire bénéficier à leurs conjoints des garanties obligatoires souscrites par l'entreprise.

| | COTISATION MENSUELLE | | | |
|---------------------------|----------------------|--------------|----------------|--------------|
| | Base conventionnelle | | Option* | |
| | Régime général | Régime local | Régime général | Régime local |
| Conjoint, pacsé, concubin | 1,29% PMSS | 0,77% PMSS | 0,38% PMSS | 0,38% PMSS |

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale. Valeur fixée par décret au 01/01 de chaque année (www.pmss.fr)

TAB : Tranche A (partie du salaire limitée au plafond mensuel de la Sécurité sociale) et B (partie du salaire comprise entre le plafond de la tranche A et 4 fois ce plafond) de la rémunération mensuelle brute

*La cotisation optionnelle est en complément de la base conventionnelle.

■ Amélioration du niveau des garanties obligatoires mises en place dans l'entreprise :

L'adhésion de l'entreprise permet aux salariés qui le souhaitent d'améliorer le niveau de garanties si l'employeur n'a pas fait le choix de souscrire à l'option. La mise en place de l'option choisie par le salarié s'applique le cas échéant à son conjoint s'il a choisi de lui étendre les garanties obligatoires. Les cotisations sont exprimées :

- pour lui-même et ses enfants à charge en complément de la cotisation obligatoire de l'entreprise ;
- pour son conjoint en complément de la cotisation de l'extension du dispositif obligatoire mis en place par l'entreprise.

| | COTISATION MENSUELLE | |
|---------------------------|-------------------------|--|
| | Option | |
| | Régime général et local | |
| Famille hors conjoint* | 0,52% PMSS | |
| Conjoint, pacsé, concubin | 0,38% PMSS | |

* Salarié et enfants à charge

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale. Valeur fixée par décret au 01/01 de chaque année (www.pmss.fr)

→ Ces cotisations facultatives sont à la charge exclusive du salarié et sont prélevées sur son compte bancaire.

SIGNATURE

Le bulletin d'adhésion doit être retourné à la mutuelle accompagné d'un état du personnel.

Nous vous adresserons :

- Dès réception de ces documents : votre contrat et les bulletins individuels d'affiliation,
- Au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

Fait à

le

Signature du représentant légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Les informations recueillies sur ce bulletin font l'objet d'un traitement automatisé pour permettre la gestion de votre adhésion. Les données « téléphone, e-mail » sont demandées à titre facultatif. L'ensemble des autres données étant indispensable au traitement de votre adhésion. Elles sont destinées à la mutuelle et aux organismes assureurs auprès desquels la mutuelle a souscrit un contrat collectif, ainsi qu'aux éventuels sous-traitants et prestataires impliqués dans la gestion du contrat et utilisées aux fins et selon les modalités de conservation et d'hébergement précisées à la notice d'information, de passation et de gestion (y compris commerciale) du contrat ainsi que pour garantir les obligations légales de la Mutuelle (lutte contre les fraudes, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Vos informations personnelles pourront être utilisées ultérieurement à des fins de prospection commerciale par courriers postaux et téléphone. Sauf si vous vous y opposez en cochant les cases ci-contre. Par ailleurs, vous pouvez également à tout moment vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (bloctel.gouv.fr). Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de portabilité de vos données personnelles, et pouvez décider de leur sort après votre décès. Vous disposez en outre, pour des motifs légitimes d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait de votre consentement, d'un droit à l'effacement et d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable Protection des données - Data Protection Officer (DPO) - de l'une des Mutuelles de l'Alliance auprès de laquelle le contrat a été souscrit, dont les coordonnées vous sont communiquées ci-après. Vous devez joindre à votre demande une copie de votre justificatif d'identité. En cas de réclamations relatives au traitement de vos données personnelles et à l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 (www.cnil.fr).

- Harmonie Mutuelle : par mail à l'adresse dpo@harmonie-mutuelle.fr ou par courrier postal adressé à « Harmonie Mutuelle Service DPO - 29 quai François Mitterrand - 44273 Nantes Cedex 2 »
- ADREA Mutuelle - Groupe AESIO par mail à l'adresse adrea.dpo@adreamutuelle.fr ou par courrier postal adressé à « ADREA Mutuelle - Groupe AESIO » - Délégué à la Protection des Données - 25 Place de la Madeleine - 75008 PARIS
- APREVA Mutuelle - Groupe AESIO par mail à l'adresse apreva.dpo@apreva.fr ou par courrier postal adressé à « APREVA Mutuelle - Groupe AESIO » - Délégué à la Protection des Données - 25 Place de la Madeleine - 75008 PARIS
- Eovi Mcd Mutuelle - Groupe AESIO par mail à l'adresse eovi-mcd.dpo@eovi-mcd.fr ou par courrier postal adressé à « Eovi Mcd Mutuelle - Groupe AESIO » - Délégué à la Protection des Données - 25 Place de la Madeleine - 75008 PARIS
- CHORUM - par mail à l'adresse dpo@chorum.fr ou par courrier postal adressé à « Service DPO - 4 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF »
- OCIANE - Groupe MATMUT - par mail à l'adresse dpo@matmut.fr ou par courrier postal adressé à « Groupe MATMUT à l'attention du Délégué à la Protection des Données - 66 rue de Sottville - 76100 ROUEN »

BULLETIN D'ADHÉSION À RETOURNER À :

Le contrat est coassuré par Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-Mcd mutuelle, Harmonie Mutuelle, Mutex et Mutuelle Ociane. Organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.

HARMONIE Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Sirene 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris

